

Si la grande majorité des commerces de denrées alimentaires et des établissements publics répond aux normes d'hygiène, certains offrent des visions peu appétissantes qui illustrent mieux que mille mots la nécessité des contrôles du SCAV.



Frigo (après nettoyage), précédemment dissimulé au contrôle, trouvé dans un établissement dont le tenancier a cessé son activité.



Four manifestement pas autonettoyant.



Mets probablement pas frais du jour.



Trancheuse qui attendait la visite du SCAV pour être nettoyée.



Un sens tout particulier de l'ordre.



La viande et sa sauce ?